

Mercredi 23 avril 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire. Le conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont siège en séance extraordinaire ce 13 avril 2020 à 20h45 par voie téléphonique.

Sont présents à cette téléconférence, Madame Barbara Paillé, mairesse, et les conseillères Mesdames Marie-Claude Lafond, Doris Jetté, Julie Bibeau et Murielle L.Lessard. Sont aussi présents Messieurs les conseillers Denis Bergeron et Georges Lysight. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par voie téléphonique: le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Jean Charland et Madame Isabelle Plante directrice générale adjointe.

Tous les membres du conseil étant présents, renoncent à l'avis de convocation. La séance portera exclusivement sur le sujet de la réouverture temporaire du bureau municipal.

Ouverture de la séance extraordinaire 20h45.

108-04-20 Réouverture temporaire du bureau municipal.

Considérant que la municipalité doit aller en appel d'offre pour l'ouverture des chemins d'hiver pour les prochaines années.

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé par Monsieur le conseiller Georges Lysight et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont, malgré sa résolution 096-04-20 sur le confinement des employés de bureau et du télétravail, le conseil fait la réouverture temporaire de son bureau dans le cadre de la demande de soumission pour les chemins d'hiver. Le bureau municipal sera ouvert à partir du lundi 27 avril, tous les lundis, mardis et mercredis de 9h00 jusqu'à 12h00(midi) et ce jusqu'au 13 mai 2020 à l'ouverture des soumissions qui se fera à 11h05. De plus, Madame la directrice générale adjointe sera présente les jours d'ouvertures temporaires du bureau municipal pour la réception des soumissions. Le bureau demeure fermé à la population pour tous autres sujets.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

109-04-20 Clôture de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu de clore la présente séance à 21h10.

MAIRESSE

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.